### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un en exercice : 15 le 4 octobre à dix-neuf heures

présents : 14 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué

votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

<u>Date d'affichage</u>: <u>Présents</u>: DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,

GUICHARD Fabienne (arrivée à 20h40), PERTUISEL Stéphane, MORIN Séverine, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT

Sébastien, LEMARCHAND Christophe.

14 octobre 2021 <u>Absents excusés</u> : AUCLAIR Thierry

Secrétaire: HENRY Anne-Christine

## Approbation du compte rendu du 15 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du 15 juillet 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

### N° 10/2021/01/01: Présentation du SDISS par M. Thierry CRESTEL

M. Thierry CRESTEL, Chef du centre d'incendie et de secours de Jugon-Les-Lacs commune nouvelle est venu présenter le service départemental d'incendie et de secours. Il donne quelques chiffres clés sur ce service :

- Le coût du service est de 75 € / habitant en moyenne nationale, et de 65,60 € / habitant pour le département des Côtes d'Armor.
- Le département compte 59 centres d'incendie et de secours, 274 sapeurs-pompiers professionnels et 2 354 sapeurs-pompiers volontaires.
- 37 interventions ont eu lieu en 2020 à Mégrit (dont la majorité sont des interventions à domicile qui pourraient être évitées). Mégrit représente la 2<sup>ème</sup> commune où sont intervenus les pompiers de Jugon-Les-Lacs en 2020.
- Le centre est toujours à la recherche de sapeurs-pompiers bénévoles mais les volontaires ne doivent pas habiter à une distance de plus de 7' du centre.
- La durée en exercice d'un sapeur-pompier volontaire est de 11 ans et 1 mois.
- Les reconnaissances des P.E.I. (points d'eau Incendie) doivent être mises à jour et transmises au SDISS 22.

Pour information, une convention a été signée entre les communes de Mégrit et de Jugon-Les-Lacs commune nouvelle pour la participation de la commune de Mégrit à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours dans le parc d'activités des Quatre Routes : 14 500 € soit 3 625 € / an / 4 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

### N° 10/2021/01/02 : Point sur la rentrée scolaire

Madame le Maire fait un point sur la rentrée scolaire du RPI. Les effectifs sont stables et sont les suivants :

	de MÉGRIT	de TRÉDIAS	de LANGUÉDIAS	Autres communes	TOTAL
A MÉGRIT	20	10	12	1	43
A TRÉDIAS	12	7	6	3	28
A LANGUÉDIAS	19	9	14	1	43
TOTAL	51	26	32	5	114
POURCENTAGE	45 %	23 %	28 %	4 %	100 %

Hors communes du RPI: 4 de Yvignac-La-Tour et 1 de Broons

<u>Travaux</u>: des travaux de peinture ont été réalisés salle de sieste et couloir des TPS par les employés communaux pendant l'été.

<u>Achat</u>: achat d'un ordinateur portable pour les élèves de Grande Section – CP Personnel:

- Reconduction du contrat d'embauche de Mme Cindy BOISGERAULT (01/09/21 au 31/08/2022)
- Reconduction du contrat de Mme Elodie GABORIEAU (01/10/2021 au 30/09/22)
- Embauche de Mme Sylvie SUBLIN sur un poste de fonctionnaire (stagiaire 1 an à compter du 01/10/2021)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

N° 10/2021/01/03 : Voyage scolaire en Lozère en 2022 pour les élèves scolarisés à Trédias

Madame le Maire informe l'assemblée que le RPI organise un séjour de 7 jours en Lozère pour 27 enfants de CM1 – CM2 scolarisés à Trédias.

Le prix du séjour s'élève à 570 € par élève. 12 élèves sont scolarisés à Mégrit.

Le plan de financement souhaité par l'association des parents d'élèves est le suivant :

- Participation de l'association des parents d'élèves : 245 € /enfant
- Participation de la mairie : 125 € /enfant
- Participation des parents : 200 € /enfant

### Le Conseil Municipal après délibération :

- Décide d'attribuer exceptionnellement la somme de 125 € / élève domicilié dans la commune, ce qui correspond à la somme qui sera attribuée aussi par les communes de Trédias et de Languédias pour leurs enfants pour le voyage en Lozère en 2022.
- Propose que les Maires des communes de Trédias, Languédias et Mégrit se réunissent afin de proposer une délibération de portée générale commune pour l'attribution de subventions pour les voyages avec nuitées pour les années à venir. Cette délibération de chaque commune, permettrait à l'association des parents d'élèves de connaître le montant maximum qui sera attribué par les trois collectivités.

Monsieur Mickaël HAQUIN, responsable de la commission finances rappelle à l'assemblée les termes de la délibération en date du 21 septembre 2020 fixant un cadre pour le vote des subventions pour la mandature en cours.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable aux propositions de subventions faites par la commission finances, réunie le 25 septembre, résumées dans le tableau ci-après :

	Associations	2018	2019	2020	Vote des subventions 2021
Mégrit	FNACA	50	50	50	50
Mégrit	Team mégrit	50	180	200	200
Mégrit	Sté de Chasse	0	180	50	200 + 150 (régularisation 2020)
Mégrit	Jr Team	50	50	50	50
Mégrit	Club des Ajoncs d'Or	50	50	200	50
Mégrit	Ass Parents d'élèves	120	120	150	150
Mégrit	US Gym	180	180	200	200
Mégrit	Comité du Jumelage	0	180	50	50
Mégrit	Cyclo club	180	180	200	50
Mégrit	Cté des fêtes	180	180	200	50
Mégrit	Voyages et Partage	50	50	50	0
Cant	Breizh Reider	50	50	0	50
Cant	Comice agricole	382	382	0	386
Cant	Donneurs de sang	60	60	60	50
Cant	Protection civile	50	50	50	50
Cant	Hand Broons	30	30	30	0
Cant	Basket Broons	80	0	0	0
Cant	Bad Plélan	0	30	0	0
Cant	Daoudour				50
Autre	Téléthon			100	0
Autre	Rêves de clown			100	0
Autre	Quatre Vaulx			100	0
Autre	Secours populaire			100	0
Autre	Ligue cancer				100
Autre	Autour d'Emeric - Anthony				100
Autre	PLB Muco				100
Autre	Parlons avec Anouk				100
Autre	C.F.A. 22				25
Autre	Chambre des métiers 22	120	60	75	125
Autre	MFR Montauban de Bretagne			25	25
Autre	AMF	278	283.62	292	293.76
	Total	2 654.76			

### N° 10/2021/01/05 : Effacement de la dette d'un locataire

Madame le Maire informe l'assemblée que des impayés de loyer d'un locataire sont irrecouvrables malgré les relances, le plan d'apurement accepté par le tiers, par le comptable du Trésor Public et par le Maire.

Suite à la décision de la commission de surendettement dans l'affaire qui oppose la commune à un locataire de la commune (locataire entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 8 octobre 2019), le trésor public se voit contraint de renoncer aux poursuites contre cette personne.

Le montant de la dette à annuler s'élève à 1 446.74 €. Il est à préciser qu'une partie de la dette de ce locataire a été effacée en 2019 à hauteur de 4 054.83 €.

La décision modificative de crédits suivante proposée est acceptée par le Conseil Municipal :

Art 654 (pertes sur créances irrecouvrables) : + 1 447 € Art 022 (dépenses imprévues) : - 1 447 €

### N° 10/2021/01/06 : Proposition d'achat de l'ancienne école Sainte Anne

L'ancienne école Sainte Anne appartient en partie à l'Association Catholique des Chefs de famille de Mégrit (parcelles C 1056, 1473 et 1475) pour une surface de 1 142 m² et à la Congrégation des Filles de Sainte Marie de la Présentation (parcelle C 1498) d'une surface de 130 m².

Le service des Domaines sollicité par la commune a estimé la valeur vénale de l'ancienne école Sainte Anne à 60 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Le Conseil Municipal a été sollicité pour une visite des lieux le samedi 18 septembre afin de pouvoir se prononcer sur un éventuel achat par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De se porter acquéreur de cette propriété, sous réserve des conclusions des diagnostics amiante, plomb, termites..., afin d'en disposer pour des occupations qui seront à définir dans le temps (médiathèque, clubs des jeunes...)
  - De faire une proposition d'achat pour 54 000 € pour l'ensemble de l'école Sainte Anne.

## N° 10/2021/01/07 : Programme voirie 2022

Monsieur Philippe CLEMENT fait un point sur les réalisations des travaux de voirie de 2021 (travaux sur la voie communale n° 1 au niveau de Kergu, Point à temps automatique...)

Il précise que le programme de 2022 n'est pas encore déterminé.

Par ailleurs, les travaux de réalisation d'un revêtement tri couche chemin de la Rosette vont démarrer prochainement. Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'extension de ces travaux sur le chemin de la Rosette jusqu'à la limite est de la parcelle C 1864.

### $N^{\circ}$ 10/2021/01/08: Ateliers séniors

Madame Fabienne GUICHARD, Adjointe en charge des affaires sociales rappelle que dans le cadre du programme « Pour Bien Vieillir Bretagne 22 » mené et financé par la CARSAT et la MSA, la commune de Mégrit a été retenue pour accueillir les ateliers « Nutrition » et « Equilibre ».

Ces ateliers à l'attention des personnes de 60 ans et plus sont entièrement pris en charge par la CARSAT et la MSA :

<u>La santé par l'activité physique adaptée : ateliers organisés par l'association SIEL Bleu : 12</u> séances

Lors d'une réunion d'informations à la salle polyvalente le mardi 21 septembre, 10 habitants se sont inscrits à ce programme.

<u>L'équilibre alimentaire et le plaisir de manger : ateliers organisés par l'association Brain Up : 6</u> séances

Ce programme, limité à 9 personnes présentera des conseils et des astuces pour une alimentation saine et adaptée. Animée par une professionnelle en diététique, il sera question de sujets d'actualités comme « le coup de fatigue », les nouvelles étiquettes, les modes alimentaires, etc.

Réunion d'informations et inscriptions : le 15 novembre 2021 à 14h00 à la salle polyvalente de MEGRIT

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

N° 10/2021/01/09 : Information sur le réseau des bibliothèques

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée que Dinan Agglomération coordonne la mise en réseau des bibliothèques communales, associatives et communautaires.

Fin 2021, le réseau intercommunal des bibliothèques permettra à tous les habitants d'accéder plus facilement aux bibliothèques du territoire :

- Une seule porte d'entrée sur internet grâce à la mise en ligne d'un site web commun aux bibliothèques.
- Une carte d'abonnement unique permettant l'emprunt de documents dans toutes les bibliothèques du réseau.
- Des équipes de bibliothécaires unies pour proposer une offre culturelle cohérente et diversifiée.

### En quelques chiffres, sur le territoire de Dinan Agglomération :

- 3 bibliothèques communautaires
- 38 bibliothèques municipales ou associatives
- 13 700 inscrits
- 40 bibliothécaires salariés et 166 bénévoles
- 270 000 documents ressources

Un nouveau tarif à appliquer pour l'accès au réseau sera mis en place fin novembre. L'assemblée, invitée à délibérer sur une gratuité ou un abonnement payant  $(10 \, \epsilon)$  décide après délibération de se prononcer sur la gratuité de ce service.

 $N^{\circ}$  10/2021/01/10 : Questions diverses

o Achat d'un matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique

Le Conseil Régional vient d'accorder une subvention de 40 % à la commune de Mégrit pour l'achat d'un matériel de désherbage (2 870 € pour une dépense de 7 175 € HT). Le Conseil Municipal, pour des raisons de commodités (liberté et facilité d'en disposer), maintient sa position d'acquérir ce matériel qu'il utilisait auparavant grâce à une mutualisation avec Jugon-Les-lacs commune nouvelle.

### o Les ALSH

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire de Dinan Agglomération s'est prononcé le 27 septembre pour le retour de la compétence ALSH aux communes (40 pour - 24 contre - 24 abstention). L'OISCL qui gère le Centre Intercommunal de Loisirs basé à Trémeur est soucieuse de savoir si les communes de Broons, Yvignac-la-Tour et Mégrit envisagent un partenariat avec eux pour exercer la compétence « Enfance » les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces 3 communes vont se rencontrer afin d'étudier le sujet qui sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

# o Soirée ados le vendredi 17 septembre

De 19h à 22h, Alix de l'OISCL et Amélie chargée de l'animation jeunes sur Mégrit, ont proposé une soirée « défi crêpes ». Les 16 adolescents ont donc réussi leur défi avec brio en s'essayant au Billig. Une petite pause repas a permis de discuter des futures animations. Les ados étaient ravis! Prochaine soirée ados : vendredi 15 octobre

O <u>Visite du Chêne Marqué</u>: Dimanche 10 octobre de 10h à midi.

La population mégritienne est invitée à visiter le site de l'ancienne carrière du Chêne Marqué où des explications sur les aménagements futurs leur seront données.

O Visite du château d'eau : Samedi 6 novembre à 10h30

Le Syndicat d'eau La Hutte – Quélaron propose une visite du château d'eau aux élus le samedi 6 novembre (15 places environ).

o Téléthon : Samedi 4 décembre à 10h55 à Mégrit

Un café sera offert aux coureurs cyclistes qui participent au relais des 10 clochers. Les idées d'animation pour cette manifestation sont les bienvenues.

o Collect'mobile : devenez acteur citoyen d'une filière solidaire et responsable

L'association des Maires de France en partenariat avec Orange propose à la commune de s'associer à l'opération de collecte et de recyclage des téléphone mobiles. Cette campagne gratuite se déroulera du 8 novembre au 17 décembre.

L'assemblée émet un avis favorable à cette opération.

La Présidente, Marie-Jeanne DESPRÉS

- I PARILL

La Secrétaire Anne-Christine HENRY